0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 27/06/2022
Sous la présidence de : Bruno Gachignard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention partenariat atelier Initiation Handball :
Le chef d'établissement présente la convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier sportif au sein du collège sur la pause méridienne entre le collège de Lezay et le Club Hanball de Lezay.
Il demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention.
Les membres du conseil d'administration à l'unanimité autorisent la signature de cette convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gachignard
Prénom : Bruno
Signé le: 04/07/2022 09:26:24

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 27/06/2022
Sous la présidence de : Bruno Gachignard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Dispositif Relais Niortais (DRN) :
Le chef d'établissement présente le dispositif relais qui s'adresse aux élèves du second degré entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages ou de déscolarisation. Ce dispositif propose un accueil temporaire adapté à des jeunes. Un élève a bénéficié de ce dispositif.
Il demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention établie entre le collège de Lezay et le collège Fontanes de Niort, support du DRN.
Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent la signature de cette convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gachignard
Prénom : Bruno
Signé le: 04/07/2022 09:26:27

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tableau prévisionnel des projets 2022 2023

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 54
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 27/06/2022
Sous la présidence de : Bruno Gachignard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote par principe la réalisation des projets.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement présente un tableau prévisionnels des projets 2022 2023.
Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, votent par principe la réalisation des projets 2022 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gachignard
Prénom : Bruno
Signé le: 04/07/2022 09:26:29

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 27/06/2022
Sous la présidence de : Bruno Gachignard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

[X] Assistants d'éducation
[ ] Personnels GRETA/Personnels administratifs
[ ] Personnels GRETA/Personnels d'enseignement
[ ] Accompagnant des élèves en situation de handicap
[ ] Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :3,75 Quotité de travail :1607 Mission confiée :AED
Rémunération :1649 Origine du financement :Rectorat Poitiers
Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gachignard
Prénom : Bruno
Signé le: 04/07/2022 09:26:32

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concession de logement

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 27/06/2022
Sous la présidence de : Bruno Gachignard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité la répartition des logements.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le président demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir concéder les logements comme suit :
- Logement n°1 à Monsieur BELLY, agent territorial (convention d'occupation précaire)
- Logement n°2 à Monsieur GACHIGNARD, principal (Nécessité absolue de service)
- Logement n°3 à Monsieur RODIER, gestionnaire (Nécessité absolue de service).

Il demande aux membres du conseil d'administration de ne pas occuper les logements 2 et 3.
Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette demande.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gachignard
Prénom : Bruno
Signé le: 04/07/2022 09:26:34

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 27/06/2022
Sous la présidence de : Bruno Gachignard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention partenariat atelier Initiation Football :
Le chef d'établissement présente la convention de partenariat pour la mise en place d'un atelier sportif au sein du collège sur la pause méridienne entre le collège de Lezay et le Club Football de Lezay.
Il demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention.
Les membres du conseil d'administration à l'unanimité autorisent la signature de cette convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gachignard
Prénom : Bruno
Signé le: 04/07/2022 09:26:37

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 27/06/2022
Sous la présidence de : Bruno Gachignard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 6
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : [ ]
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 25000 € afin de financer divers projets et de prendre en compte la hausse des coûts de viabilisation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gachignard
Prénom : Bruno
Signé le: 04/07/2022 09:26:40

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.